

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL
ENSEIGNANT

S.E.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

du 27/7/84

LE DÉCRET N° 84/722 MEN.UMNG.SG.DPAAD.

portant intégration dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI et nomination de Madame RAOUI née MATINGOU Emilienne Geneviève, en qualité d'Assistante de 1ère Classe

VISAS /

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

C.E.

RECT.UMNG.

DGTFP

DEF.

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires en République Populaire du Congo ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance 034/77 du 26 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret 80/644 du 26 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 89/22/FP du 30 Janvier 1989 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Rectificatif 81/116 du 26 Janvier 1981 du Décret 80/644 du 26 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- VU le Décret 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

.../...

- VU le Décret 67/50/FP-DE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- VU le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU le Décret 61/165 du 5 Juin 1961 fixant le statut particulier des cadres des catégories B, C et D de la Santé Publique ;
- VU le Décret 71/130 du 10 Mai 1971 complétant les dispositions de l'article 6 paragraphe 2 alinéa 3 du Décret 61/165 du 5 Juin 1961 fixant le statut particulier des cadres des catégories B, C et D de la Santé Publique ;
- VU le Décret 11/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres ;
- VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Certificat de prise de service n° 3714/UEEG.SG.DPAAD du 3 Novembre 1983 ;
- VU le Dossier de candidature à un poste d'enseignant à temps plein présenté par l'intéressé ;
- VU l'Arrêté n° 4199/MEN/DCM/DSAP du 30 Mai 1983 portant promotion au titre de l'année 1981 des Assistants Sociaux des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Service Social) ;

DECRETE :

ARTICLE AER : En application des dispositions des articles 13 et 41 (nouveaux) du Décret 61/675 du 29 Septembre 1964 susvisé, Madame RAOUL née MATINGOU Emiliènne Geneviève, de nationalité Congolaise, née le 7 Janvier 1945 à Brazzaville, Assistante Sociale de 8ème échelon, indice 970 pour compter du 1er Octobre 1981, titulaire du Doctorat de 3ème cycle Spécialité Géographie Physique et Régionale délivré par l'Université Marien NGOUABI, intégrée dans le statut du personnel et nommée assistante de 1ère classe, 1er échelon, indice 1240.

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 26 Septembre 1983, date effective de prise de service de l'intéressée à l'Université Marien NGOUABI, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 27 JUILLET 1984

[Signature]
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

[Signature]
Antoine NDINGA-GBA

Le Ministre des Finances

[Signature]
LOUHI-OSSENGBA-LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS

- PM/CAB 2
- SGCM/BC 2
- JORPC 1
- MEN/CAB 3
- EGTFP 3
- DEAF 3
- UMNG 15
- Intéressée 1
- Chrono 1

[Large handwritten mark]

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

[Signature]
Bernard GOBONGUE